



allocation chomage + gratification de stage

Par **realiste**, le **14/08/2012** à **11:06**

Bonjour ,

je souhaite avoir des informations claires , voici ma situation

je perçois actuellement des allocation chômage , j'ai repris un deuxième master dans une École supérieure de commerce et la je vais être stagiaire pendant 6 mois.

je vais toucher une gratification inférieure au smic ,

Puis-je cumuler les deux alloc+gratification?

Ma conseillère étant en vacances et n'ayant pas de suivi depuis mars 2012 , je commence à me dire qu'ils m'ont sans doute oublié

J'ai un ami travaillant au pôle emploi qui m'a affirmé que les conseillers n'étaient plus obligés de rencontrer leur demandeurs d'emploi une fois par moi .

sur les précédents posts , beaucoup n'allait pas déclarer le fait qu'ils soient en stage à pôle emploi , que sont-ils devenus ces personnes ?

Merci pour vos éclaircissements.

Par **P.M.**, le **14/08/2012** à **11:15**

Bonjour,

Comme je l'ai déjà signalé dans des sujets à propos des gratifications de stage, vous devez normalement déclarer à Pôle Emploi tous vos revenus professionnels, je vous conseillerais de le faire et vous verrez bien ensuite ce que l'organisme en fera...

Par **realiste**, le **14/08/2012** à **11:27**

merci pour votre réactivité ,

j'ai envoyé un mail à ma conseillère qui est en vacances pour lui faire part de ma situation .

dans mon actualisation de septembre je compte bien déclarer ma gratification même si le risque est d'être radié j'en ai totalement conscience

bonne journée

Par **P.M.**, le **14/08/2012** à **11:44**

Pas forcément radiée mais qu'il en soit tenu compte dans votre indemnisation, en tout cas c'est mieux qu'une déclaration erronée...

Par **realiste**, le **14/08/2012** à **12:06**

oui mais sachant que j'ai une convention étudiante , cela risque de ne pas passer du tout

ma conseillère ne sait pas que j'ai repris un master en esc ...

Par **P.M.**, le **14/08/2012** à **13:19**

Là effectivement c'est différent si vous n'avez pas actualisé votre situation...